



HAL
open science

Les origines de l'évêché de Tréguier : état de la question

André-Yves Bourges

► **To cite this version:**

André-Yves Bourges. Les origines de l'évêché de Tréguier : état de la question. Mémoires de la Société d'Histoire et d'archéologie de Bretagne, 2018. hal-03029570

HAL Id: hal-03029570

<https://hal.science/hal-03029570>

Submitted on 4 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les origines de l'évêché de Tréguier : état de la question

Après de nombreux débats qui ont passionné les chercheurs bretons, surtout au XIX^e siècle et jusqu'aux années 1970, le sujet que nous traitons aujourd'hui et dont toute l'économie est résumée dans le titre de notre communication, a fini par être relégué par les historiens « au magasin des accessoires poussiéreux » d'une érudition dépassée¹. Nous allons nous efforcer de montrer que cette mise au rebut est peut-être prématurée. Notre propos s'inscrit évidemment dans le débat récemment renouvelé sur les origines des évêchés territoriaux² ; mais le cadre nécessairement limité de cette communication ne nous permettra pas de lui donner tous les prolongements souhaités : ainsi donc, l'état de la question tel qu'il est ici dressé ne saurait évidemment prétendre à l'exhaustivité.

Retour aux sources

Partons du commencement, c'est-à-dire du premier traitement spécifique dont la question qui nous occupe a fait l'objet dans un texte médiéval intitulé par la critique moderne *Indiculus de episcoporum Britonum depositione*, « notice sur la déposition des évêques bretons » : ce texte, longtemps considéré comme quasi-contemporain des événements qu'il rapporte, a fait l'objet naguère d'un examen approfondi par Hubert Guillotel³, qui propose au contraire d'en situer l'époque de rédaction vers le milieu du XII^e siècle, « dans

Abréviations :

BHL = *Bibliotheca Hagiographica Latina*

MGH = *Monumenta Germaniae Historica*

¹ La formule est empruntée à GALLIOU, Patrick, « Trente ans d'archéologie romaine en Bretagne. II. – Bilan et perspectives », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LVIII, 1981, p. 313, qui l'applique aux « interminables querelles des antiquaires du siècle passé (et de notre siècle) sur la toponymie antique de l'Armorique ».

² BOURGES, André-Yves, « Les origines diocésaines en Bretagne : quelques réflexions sur un chantier en cours », *Variétés historiques*, août 2017 [en ligne <http://www.academia.edu/34361027>].

³ GUILLOTEL, Hubert, « Genèse de l'«*Indiculus de episcoporum depositione*» », dans Catherine LAURENT, Bernard MERDRIGNAC et Daniel PICHOT (dir.), *Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 129-138.

le contexte des derniers sursauts de la querelle métropolitaine⁴ ». Le genre véritable de l'*Indiculus* a jusqu'ici échappé à toute catégorisation, d'autant que nous ne disposons pas en l'occurrence du « prototexte », mais seulement d'un extrait, comme il se voit par comparaison avec le texte qui figure dans le *Chronicon Namnetense*⁵.

Un manifeste « ultra-tourangiste »

D'après l'*Indiculus*, Nominoë en 848/849 avait saisi le prétexte d'une accusation de simonie pour déposer et remplacer par des prélats à sa dévotion les titulaires des sièges d'Alet, de Léon, de Quimper et de Vannes ; ensuite, il avait formé sept évêchés en érigeant, au détriment des précédents, trois nouveaux « sièges épiscopaux », un au « monastère de Dol », avec le statut d'archevêché, le deuxième au « monastère de saint Briec » et le dernier de même à celui de « *saint Pabu-Tual, qui fut le siège de l'évêché de Tréguier⁶ » ; enfin, ayant détaché les évêchés bretons de la métropole de Tours et convoqué leurs nouveaux titulaires au monastère de Dol, Nominoë s'était fait donner l'onction royale. Le promoteur de cette théorie est demeuré inconnu : peut-être s'agit-il d'un moine de Redon, soucieux de dédouaner le fondateur de l'abbaye, Conwoion, d'avoir joué un rôle actif dans cette affaire⁷, et qui pourrait avoir composé à cette occasion la *vita* du saint abbé [BHL 1946]⁸, caractérisée par le même procédé « révisionniste ». L'*Indiculus* apparaît de ce fait comme un manifeste en faveur de Tours, écrit par un « ultra-tourangiste », car il remet en cause la légitimité de Dol, Saint-Briec et Tréguier, ce qui, pour autant qu'on puisse en juger par la documentation d'origine tourangelle, n'était pas la doctrine officielle : en effet, la création des sièges concernés renforçait le statut métropolitain de Tours en portant à douze le nombre des évêchés de la province, conformément au principe pseudo-isidorien remis à l'ordre du jour sous le pontificat de Jean XIX (1024-1032)⁹.

⁴ *Id.*, *ibid.*, p. 137-138.

⁵ *Id.*, *ibid.*, p. 136, qui préconise en outre (p. 138) de retarder jusqu'au début du XIII^e siècle la mise en forme définitive du *Chronicon* ; le passage concerné figure dans l'édition donnée par MERLET, René, *La chronique de Nantes (570 environ-1049)*, Paris, 1896, p. 35-39.

⁶ HARTMANN, Wilfried (éd.), *Concilia aevi Karolini DCCCXLIII-DCCCLIX. Die Konzilien der Karolingischer Teilreiche 843-859*, Hanovre, 1984 (MGH *Concilia*, 3), p. 193 : « *ex quatuor episcopatus septem composuit. Quorum apud Dolum monasterium unum constituit, quem archiepiscopum fieri decrevit. Monasterium vero sancti Brioci sedem constituit episcopalem. Similiter etiam sancti Rabutuali (qui sedes fuit episcopi Trecorensis)* ». La forme *Rabutuali* est manifestement une cacographie pour *Pabutuali*.

⁷ Comme le montraient les *Gesta sanctorum Rotonensium* : voir BRETT, Caroline (éd. et trad.), *The Monks of Redon – Gesta Sanctorum Rotonensium and Vita Conuuoionis*, Woodbridge, The Boydemm Press, 1989, p. 174-183.

⁸ *Id.*, *ibid.*, p. 238-241.

⁹ Voir notamment FUHRMANN, Horst, « *Provincia constat duodecim episcopatus. Zum Patriarchatsplan Erzbischof Adalberts von Hamburg-Bremen* », *Studia Gratiana*, 11, 1967, p. 389-404.

Un jeu de « chaires musicales » (milieu du XI^e siècle)

La date tardive de ce manifeste, laquelle ne doit pas être nécessairement abaissée autant que le préconise H. Guillotel, est confirmée par le recours aux noms de cités de la *Notitia Galliarum* pour désigner, sous des formes plus ou moins cacographiques, les ressorts des évêques déposés par Nominoë¹⁰ : outre *Venetensis* pour Vannes, qui ne pose pas de problème, on trouve ainsi *Corisopitensis* pour Quimper, *Oximensis* pour Saint-Pol-de-Léon et, pour Alet, – « assimilé à la *civitas* des Diablintes (Jublains) » comme le souligne Bernard Tanguy¹¹ –, *Dialetensis*, forme transmise par la version du *Chronicon Namnetense*¹². Or, ces différentes désignations constituent l'aboutissement d'une sorte de jeu de « chaires musicales », – quatre noms de cités pour sept évêchés ! –, initié vers le milieu du XI^e siècle afin de satisfaire aux exigences du mouvement de réforme de l'Église, par le prélat qui siégeait alors à Tréguier, Martin¹³ : celui-ci souscrit en effet à un acte daté 1056 en tant qu'évêque des Osismes (*Martinus Auximorum*)¹⁴ ; mais, comme en témoigne la *vita* de Goustan [BHL *vacat*], aujourd'hui perdue¹⁵, c'est bien l'évêque de Léon, Omnes, qui, à la même époque, se voit attribuer cette titulature¹⁶, laquelle est d'ailleurs reconnue à Paul Aurélien par l'auteur de l'une des *vitae* de Tugdual¹⁷, en l'occurrence la version longue, la plus tardive¹⁸, dans un épisode où ce dernier

¹⁰ HARTMANN, Wilfried (éd.), *Concilia...*, *op. cit.* : « *Subsannum Venetensem, Salaconem Aletensem, Felicem Corisopitensem, Liberalem Oximensem episcopos* ». Si Susan était bien évêque de Vannes, Salacon l'était de Dol, et l'attribution du siège de Quimper à Felix reste discutée (voir *infra* note 22). Quant à Liberal, son nom n'est pas connu par ailleurs à cette époque : pourrait-il s'agir d'une confusion avec l'un des deux évêques, – l'autre étant un certain *Albinus* –, attestés sans indication de siège lors du concile provincial de Tours réuni à Vannes vers 465 et qui ne peuvent avoir été en charge que des Osismes et des Coriosolites ; mais cela impliquerait que l'auteur de l'*Indiculus* aurait eu connaissance d'un texte qui conservait le souvenir de l'organisation ecclésiastique ancienne de la péninsule armoricaine, ce qui paraît douteux. Cf. BOURGES André-Yves, « Corseul, Carhaix et l'activité métropolitaine de Perpetuus de Tours : archéologie, liturgie et canons conciliaires (V^e siècle) », *Britannia monastica*, n° 16, 2012, p. 16, note 32.

¹¹ TANGUY, Bernard, « Des cités et diocèses chez les Coriosolites et les Osismes », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIII, 1984, p. 112.

¹² MERLET, René (éd.), *La chronique de Nantes...*, *op. cit.*, p. 38 : « *Salacōnem Dialetensem* ».

¹³ BOURGES, André-Yves, « Une construction idéologique au XI^e siècle : les origines du réseau des évêchés de Bretagne », *Hagio-historiographie médiévale*, décembre 2010 [en ligne <http://www.academia.edu/6680746>].

¹⁴ LABBE P. *et alii.* (éd.), *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, 19, Venise, 1774, col. 843-844.

¹⁵ La teneur de cette *vita*, dont Dubuisson-Aubenay nous a conservé les premières lignes (voir note suivante) est connue grâce à la paraphrase française d'un moine de Rhuys anonyme (vers 1668).

¹⁶ CROIX, Alain (dir.), *La Bretagne d'après l'Itinéraire de monsieur Dubuisson-Aubenay*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2006, p. 499 : « *Gulstanus [...] projicitur in littore pagi Leonensis ac Sancto Paulo offertur ; ibique parvo tempore commoratus, cum Oxismorum episcopo nomine Omnes, cui tunc familiaris adhaerebat, iter Hierosolymitanum aggreditur, etcé.* »

¹⁷ Voir *infra* annexe n°1.

¹⁸ KERLIRZIN, Fabrice, *Les Vitae médiévales de saint Tugdual. Texte établi, traduction inédite et commentaire*, dactyl., mémoire de master 2 sous la direction de Benoît JEANJEAN, Brest, Université de Bretagne occidentale, 2012, p. 63 : « *Quo tempore Paulus admirandae sanctitatis vir Ocismensem regebat ecclesiam* ».

s'illustre aux dépens du patron du Léon, ainsi que de Corentin¹⁹. Il en va de même de l'adoption, après quelques hésitations²⁰, à partir du dernier tiers du XI^e siècle²¹, par les prélats qui siégeaient à Quimper, de la titulature *episcopus Corisopitensis*²², au détriment des « héritiers » de la *civitas* des Coriosolites, les évêques d'Alet, tel Martin, mentionné dans l'acte de 1056 après son homonyme de Tréguier (*item Martinus Dialectum*)²³ et dont la titulature montre qu'il revendiquait à cette date la supposée filiation diablinte.

L'Indiculus ou l'art de se tirer une flèche dans le pied

Les différentes affirmations sur l'érection de nouveaux sièges épiscopaux, qui donc apparaissent pour la première fois dans l'*Indiculus*, sont erronées au moins dans le cas dolois, puisque nous savons par la documentation contemporaine, fiable, que le prélat qui occupait le siège concerné, Salocon, s'était alors exilé ; quant aux prétentions métropolitaines de Dol, elles n'apparaissent qu'une quinzaine d'années plus tard, sous le règne de Salomon²⁴. L'ar-

¹⁹ *Id.*, *ibid.*, p. 107 : « En ce cas, le fameux épisode de la peste de Léon prend tout son sens : sous les apparences d'une union généreuse des trois évêques, c'est bien la supériorité de Tutgual sur les deux autres qui est soulignée. Paul Aurélien est incapable d'endiguer le fléau qui décime son diocèse. S'il appelle Corentin et Tutgual à son aide, ce n'est visiblement pas le Cornouaillais qui s'illustre, mais bien le Trégorois ! Sous une apparente harmonie, l'antique unité osismienne a bien volé en éclat ».

²⁰ La *vita* de Menou décore Corentin du titre d'« *antistes* » de la « *civitas Oximorum* » ; mais il s'agit d'un texte composé loin de la Bretagne à une date incertaine : VALLERIE, Erwan, « Un texte négligé sur les origines du diocèse de Quimper : la *Vita Menulfii episcopi* », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 453-457 ; *Id.*, « Menulfus de retour », *ibid.*, CXXVII, 1998, p. 246-255 ; DEBARY, Michel, « La *Vita Menulphi* », *Britannia monastica*, n° 6, 2002, p. 112-130.

²¹ QUAGHEBEUR, Joëlle, *La Cornouaille du IX^e au XII^e siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, [Quimper], Société archéologique du Finistère, 2001, p. 181-182.

²² L'auteur de la *vita* de Conwoion s'en fait l'écho quand il qualifie « *Corisopitensis* », l'évêque Felix, déposé par Nominoë : voir BRETT, Caroline, *The Monks of Redon...*, *op. cit.*, p. 239. C'est ce texte qui pourrait avoir inspiré le curieux « *Corisopiti* », qu'une main tardive a « interlinéarisé » pour s'appliquer à la formule « *alium episcopum nomine Felicem* » dans le manuscrit le plus ancien (XI^e siècle) des *Gesta sanctorum Rotonensium* : l'hypercorrection « *Felicem Corisopitensem* » par MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vol., Paris, 1742-1746, t. I, col. 252, est venue compliquer encore un peu plus la question. L'interpolation a finalement été reconnue par MERLET, François et WAQUET, Henri, « Considérations sur un adjectif (*episcopus corisopitensis*) », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXXII, 1952, p. 6-14, rendant dès lors caducs tous les efforts d'érudition déployés jusque-là « pour déduire de cette appellation des précisions sur les origines de l'évêché de Quimper » : voir MERDRIGNAC, Bernard, *Recherches sur l'hagiographie armoricaine du VII^e au XV^e siècle*, 2 vol., *Dossiers du Centre régionale archéologique d'Alet*, t. H, 1985, p. 21. La récente édition des *Gesta* par BRETT, Carolline, *The Monks of Redon...*, *op. cit.*, p. 179, s'avère sur ce point particulièrement malencontreuse, car elle omet ces explications et imprime « *Corisopiti* » sans signaler l'interpolation : voir le dernier état de la question sous la plume de POULIN, Joseph-Claude, « Le dossier hagiographique de saint Conwoion de Redon », *Francia*, t. 18, 1991, p. 142-143, et notes 13-16.

²³ Voir *supra* note 14.

²⁴ Un inventaire fort commode des éléments de ce dossier complexe a été donné par GUILLOTET, Hubert, « Le temps des rois VIII^e-X^e siècle », dans André CHEDEVILLE et Hubert GUILLOTET, *La Bretagne des saints et des rois V^e-X^e siècle*, Rennes, Éd. Ouest-France, 1984, p. 267-273. S'agissant

gument central, qui concerne le rôle joué par Nominoë dans les affaires ecclésiastiques bretonnes, a été adapté et recyclé selon les points de vue et les intérêts contradictoires de ceux qui l'ont utilisé, avant de recevoir ses derniers prolongements de l'auteur du *Chronicon Namnetense*, s'agissant notamment, comme le souligne François Duine, de « la supériorité originelle de l'église d'Alet sur celle de Dol²⁵ ». En désignant, au surplus de cette dernière, les évêchés suffragants de Tréguier et Saint-Brieuc comme des créations de Nominoë, l'auteur de l'*Indiculus* a paradoxalement nourri une thèse qui n'allait pas véritablement dans le sens des intérêts de la métropole de Tours, sans parler de ses conséquences durables sur l'historiographie bretonne : sans doute les tenants de cette thèse se proposaient-ils d'anéantir définitivement les prétentions de la mini-métropole doloise, telle qu'elle apparaît, avec ses deux suffragants, dans la première moitié du XII^e siècle²⁶ ; mais, tout à leur projet de disqualifier cette vieille chimère, active seulement par épisodes, ils ont substitué au « roman des origines » dont le siège de Tréguier, en particulier, s'était entretemps doté lors de la constitution du dossier hagiographique de Tugdual, une théorie de nature « historique », bien plus difficile à démonter, et dont ils sont devenus conséquemment les prisonniers, à l'instar des historiens qui les ont suivis jusque récemment.

L'approche des historiens

Le dossier diplomatique de la métropole de Bretagne fait connaître de manière indiscutable un point très important qui intéresse directement notre sujet. Dans la lettre du 17 mai 866 adressée par le pape Nicolas 1^{er} à Festian de Dol, en réponse aux demandes de ce dernier concernant le *pallium*, le pontife romain fait remarquer au prélat breton : « Nous ignorons quelle raison de la tradition ecclésiastique vous permettrait d'avoir une métropole, vous qui avez seulement sept évêques²⁷ ». Le chiffre est explicite, mais la formulation ambiguë : elle est généralement tranchée dans un sens métonymique, à savoir « vous dont la prétendue métropole ne comprend que sept évêchés » ; mais l'interprétation qui en a longtemps été donnée révèle combien l'influence de l'*Indiculus* s'est exercée en profondeur, même sur des auteurs qui se montraient critiques à l'égard de ce dernier texte.

du cas de Salocon, un peu mieux documenté, il devrait être traité à part des autres, car il semble que le prélat avait démissionné, peut-être en reconnaissance de sa culpabilité (*Id., ibid.*, p. 272).

²⁵ DUINE, François, *La métropole de Bretagne ; Chronique de Dol composée au XI^e et catalogues des dignitaires jusqu'à la Révolution*, Paris, É. Champion, coll. « La Bretagne et les Pays celtiques, 12 », 1916, p. 17.

²⁶ MARTENE, Edmond et DURAND, Ursin (éd.), *Thesaurus novus anecdotorum*, Paris, 1717, t. iii, col. 884, 890-891, 902, 917-921.

²⁷ « *Quia vos, qui tantum septem episcopos habetis, quae causa ecclesiasticae traditionis vos sinat habere metropolim, ignoramus* » : voir PERELS, Ernst (éd.), « Nicolai I. Papae epistolae variae », dans *Epistolae Karolini aevi*, t. IV, 4, Berlin, 1925 (*MGH, Epistolae*, 6), p. 648.

Conjectures chronologiques

Nombreux en effet les historiens, – Aurélien de Courson²⁸, Arthur de la Borderie²⁹, Louis Duchesne³⁰, Ferdinand Lot³¹, F. Duine³², René Couffon³³, François Merlet³⁴, jusqu’à Jean-Christophe Cassard naguère³⁵ –, qui, quelles que fussent par ailleurs leurs divergences, ont à l’unisson compté au nombre de ces sept évêchés, outre Dol, Alet, Léon, Cornouaille et Vannes, ceux de Saint-Briec et de Tréguier, plutôt que Nantes et Rennes, dont l’intégration dans le cadre politique breton était pourtant acquise à cette date, depuis la reconnaissance par Charles le Chauve, en 851, du pouvoir exercé par Erispoë sur les comtés correspondants³⁶.

Cependant, dès la fin des années 1970, H. Guillotel³⁷, puis, dans les années 1990, B. Merdrignac et B. Tanguy ont proposé, essentiellement à partir d’une interprétation en creux de certains éléments de la documentation³⁸,

²⁸ COURSON, Aurélien de, « Prolégomènes », dans *Cartulaire de l’abbaye de Redon en Bretagne (832-1124)*, Paris, Impr. Impériale, 1863, p. CLXXXIX-CXC.

²⁹ LA BORDERIE, Arthur de, *Histoire de Bretagne*, 6 vol., Rennes, J. Plihon et L. Hommay, 1898-1914, t. II, 1898, p. 57-58.

³⁰ DUCHESNE, Louis, *Fastes épiscopaux de l’ancienne Gaule*, 3 vol. Paris, Thorin et fils : [puis] E. de Boccard, 1894-1915, t. II, 1910, p. 269 et 290-292.

³¹ LOT, Ferdinand, *Mélanges d’histoire bretonne, VI^e-XI^e siècle*, Paris, H. Champion, 1907, p. 84-91.

³² « Le schisme breton. L’Église de Dol au milieu du IX^e siècle d’après les sources », *Annales de Bretagne*, t. 30/3, 1914, p. 424-468. Cette étude, parue sans nom d’auteur, évoque à plusieurs reprises (p. 438, 446-447, 452, note 1, p. 454, note 3) les sièges de Saint-Briec et Tréguier, dont elle admet qu’ils doivent être comptés dès l’origine au nombre des sept suffragants de la métropole de Dol.

³³ COUFFON, René, « Les limites des cités gallo-romaines et la fondation des évêchés dans la péninsule armoricaine », *Bulletin et mémoires de la Société d’émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXIII, 1942, p. 18-20.

³⁴ MERLET, François, « La restauration de l’évêché de Tréguier après les invasions normandes », *Bulletin de l’Association bretonne*, t. 41, 1930, p. 84-85.

³⁵ CASSARD, Jean-Christophe, *Les Bretons de Nominoë*, Brasparts, Beltan, 1990, « L’Église dans le siècle », p. 204 : « les sièges de Tréguier et de Saint-Briec peuvent ne remonter qu’à l’époque de Nominoë (ou à celle d’Erispoë) ».

³⁶ GUILLOTEL, Hubert, « Le temps des rois VIII^e-X^e siècle... », dans André CHEDEVILLE et Hubert GUILLOTEL, *La Bretagne..., op. cit.*, p. 283.

³⁷ GUILLOTEL, Hubert « Le premier siècle du pouvoir ducal breton (936-1040) », *Actes du 103^e congrès national des sociétés savantes, Nancy-Metz, 1978*, Paris, 1979, p. 77.

³⁸ B. Merdrignac, depuis son ouvrage de haute vulgarisation, *Les Vies de saints bretons durant le haut Moyen Âge*, Rennes, Éd. Ouest-France, 1993, p. 31, jusqu’à sa contribution cosignée avec PLOUCHART, Louisa ; « La fondation des évêchés bretons : questions de l’histoire religieuse à la géographie sociale », dans Florian MAZEL (dir.), *L’espace du diocèse. Genèse d’un territoire dans l’occident médiéval (V^e-XIII^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 149, souligne que les diocèses d’Alet et de Léon semblent mitoyens dans la *vita* de Malo par Bili [BHL 5116a/b] vers 860-870. Un recueil de *Miracula Genulphi* [BHL 3357], du 1^{er} tiers du X^e siècle, mentionne, lors des derniers moments d’un Breton d’origine, la présence miraculeuse à ses côtés des saints évêques Paul, Malo et Samson (*Acta Sanctorum Januarii*, 2, p. 91), ce qui paraît à TANGUY, Bernard, « De l’origine des évêchés bretons », p. 32-33, et ID., « De Briomaglus à Briocus. À propos de la *vita sancti Briocii* », *Britannia monastica*, n° 18, 2016, p. 25-26, un indice suffisant attestant que la Bretagne septentrionale ne comptait à cette époque que trois chefs-lieux épiscopaux.

d'abaisser significativement le *terminus a quo* de la fondation des deux évêchés concernés jusqu'au milieu du X^e siècle. C'est l'écho de cette organisation nouvelle qui serait ainsi perceptible dans la lettre adressée par le pape Jean XIII (965-972) aux évêques de Bretagne³⁹ : le souverain pontife les informe de la plainte de l'archevêque de Tours, Arduin, au sujet de l'usurpation des droits de son Église « par votre archevêque et ceux qui l'ont précédé dans cette charge » ; « empiétements faits par violence et à la faveur des troubles causés par les Normands païens⁴⁰ ». Parmi les soutiens laïques de l'archevêque des Bretons, lequel n'est pas nommé⁴¹, le pape menace d'excommunication les plus nobles d'entre eux, nommément Bérenger, – que la tradition, à partir de la seconde moitié du XI^e siècle, appelle généralement Juhel Bérenger –, et son fils Conan, de la dynastie comtale de Rennes, d'une part, Hoël et son frère Guérech, les fils bâtards d'Alain Barbetorte, d'autre part. Or, tandis que le pouvoir de ces derniers est resté confiné au comté de Nantes, l'autorité de Juhel Bérenger, au témoignage de deux textes, se serait exercée vers l'ouest de la Bretagne septentrionale, à Lanmeur et à Penvenan ; mais la nature même des sources en question – une pseudo-notice fallacieusement daté 804, probablement (re)composée par les moines de Redon au tournant des XI^e-XII^e siècles⁴² et un passage de l'ouvrage consacré à Cunwal [BHL 2018b], peut-être actualisé vers 1188 dans l'écritoire de l'abbaye de Saint-Jacut⁴³ –, ne permet pas conclure avec une sécurité suffisante sur le rôle effectif joué dans la région au X^e siècle par les comtes de Rennes. En revanche, on constate que leur autorité ducale s'affirme explicitement à partir du deuxième tiers du XI^e siècle, à Plougasnou⁴⁴ et à Pleubian⁴⁵, dans les parages respectifs de Lanmeur et de Penvénan.

Quoi qu'il en soit, sans disposer d'une véritable assise documentaire, l'idée du caractère tardif de la création des évêchés de Saint-Brieuc et Tréguier s'est imposée depuis une trentaine d'années chez les historiens de la Bretagne, que l'initiative de cette création soit attribuée à l'archevêque de Dol, comme le suggérait en 1987 Noël-Yves Tonnerre⁴⁶, ou plutôt au pouvoir ducale, comme l'a récemment proposé Florian Mazel dans une rapide synthèse, qui donne le dernier état de la question :

³⁹ MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, t. 1, col. 347.

⁴⁰ GUILLOTTEL, Hubert, « Le premier siècle du pouvoir ducale breton... », art. cit., p. 77.

⁴¹ Voir *infra* annexe n° 2.

⁴² BOURGES, André-Yves, « À propos de la publication de la thèse de doctorat du professeur Hubert Guillotel : “la célèbre donation de Lanmeur Mélar” et celle de Penvénan », *Hagio-historiographie médiévale*, octobre 2014 [en ligne <http://www.academia.edu/8985612>].

⁴³ *Id.*, « À propos d'un livre récent sur l'hagiographie bretonne : la production du *scriptorium* de l'abbaye de Saint-Jacut au Moyen Âge », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 117/2 2010, p. 151-155.

⁴⁴ GUILLOTTEL, Hubert, *Actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, éd. par Philippe CHARON, Philippe GUIGON, Cyprien HENRY, Michaël JONES, Katharine S. B. KEATS-ROHAN et Jean-Claude MEURET, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2014, p. 275 et 303.

⁴⁵ *Id.*, *ibid.*, p. 265 et 315.

⁴⁶ CHEDEVILLE, André et TONNERRE, Noël-Yves, *La Bretagne féodale XI^e-XIII^e siècle*, Rennes, Éd. Ouest-France, 1987, p. 31-32.

« [...] En Bretagne, nous ne connaissons pas les circonstances dans lesquelles furent créés les sièges de Saint-Brieuc et Tréguier, mentionnés pour la première fois en 990, mais il est évident que le duc dut y prendre, au cours du x^e siècle, une part déterminante⁴⁷. »

Une nouvelle hypothèse

Malgré l'avis qu'en a donné à plusieurs reprises H. Guillotel⁴⁸, il ne semble pas que la liste de témoins de l'acte de 990 auquel il est ici fait référence présente les garanties d'authenticité suffisantes pour être employée sans risques⁴⁹ : il est préférable en conséquence de privilégier comme première attestation des neuf évêques de Bretagne la liste qui figure dans un acte authentique des années 1024/1034⁵⁰, où sont mentionnés explicitement Adam, évêque de Saint-Brieuc, et un prélat nommé Guillaume⁵¹, dans lequel il faut reconnaître l'évêque de Tréguier⁵². En abaissant ainsi au début du deuxième tiers du XI^e siècle le *terminus ad quem* de l'existence des évêchés de Saint-Brieuc et Tréguier, s'offre une nouvelle possibilité quant à leurs origines : que leur création soit liée à la constitution de l'ensemble territorial dont avait bénéficié le comte Eudon, frère du duc Alain, dans le cadre d'un « partage » à bien des égards inédit⁵³. Cette datation basse paraît corroborée en creux par la documentation hagiographique locale : l'auteur de la *vita* de Briec [BHL 1463 + 1463a], ou plutôt, selon l'avis qu'en donne G. Vallerie-Drapier, le remanieur d'un ouvrage plus ancien⁵⁴ – très vraisemblablement un moine de Saint-Serge-et-Saint-Bach d'Angers, exécutant les ordres de son abbé⁵⁵ – indique, à propos d'un *titulus* qui donnait au saint breton la qualité d'évêque, ne rien savoir « ni de la carrière épiscopale de son héros, ni même de la cité qu'il gouvernait⁵⁶ ». Pourtant, la description rapide, mais précise, qu'il en fait montre que l'écrivain connaissait bien le site où, selon la tradition, s'était établi Briec⁵⁷ : si tant est qu'il travaillait après la fondation de l'évêché local, celui-ci devait présenter à ses yeux un important déficit d'ancienneté et de notoriété ; toujours sous la plume du même auteur et peut-être pour les mêmes raisons, il n'est pas non plus question d'évêché à propos du monastère établi sur l'estuaire du Jaudy par

⁴⁷ MAZEL, Florian, *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (V^e-XIII^e siècle)*, Paris, Éditions du Seuil, 2016, p. 81.

⁴⁸ GUILLOTEL, Hubert, *Actes des ducs de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 164.

⁴⁹ Voir *infra* annexe n° 3.

⁵⁰ GUILLOTEL, Hubert, *Actes des ducs de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 228.

⁵¹ *Id.*, *ibid.*, p. 232.

⁵² Voir *infra* annexe n° 4.

⁵³ BOURGES, André-Yves, « Gémellité et féodalité : exemples anglo-normands et bretons des XI^e-XII^e siècles », *Variétés historiques*, avril 2017 [en ligne <http://www.academia.edu/32448999>].

⁵⁴ VALLERIE-DRAPIER, G., *Édition critique et traduction des Vitae Briocci*, dactyl., mémoire de maîtrise, sous la direction d'Albert FOULON et Gwenaél LE DUC, Université Rennes 2, 1994, p. 13.

⁵⁵ *Id.*, *ibid.*, p. 120 : « *domni abbatibus coegit imperium* »

⁵⁶ COUFFON, René, « Essai critique sur la *vita Briocii* », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XLVIII, 1968, p. 14.

⁵⁷ *Id.*, *ibid.*, p. 13. C'est également le cas des parages hillionnais.

Brieuc et dont le saint avait finalement abandonné la direction à son propre neveu, Pabu Tugdual⁵⁸.

Dol, la métropole invisible ?

Notons en outre que la *vita* de Brieuc ne contient pas la moindre allusion à Dol, dont il n'est d'ailleurs pas plus question dans les différentes pièces du dossier hagiographique de Tugdual, ni dans le texte primitif de l'ouvrage consacré à Cunwal, où ce dernier est explicitement désigné comme un successeur de Tugdual sur la chaire épiscopale⁵⁹ : tout cela paraît assez étrange si l'érection du siège épiscopal de Tréguier résultait d'une volonté de donner, avec Saint-Brieuc, deux nouveaux suffragants à la métropole doloise, afin de conforter sa position. Ce silence, assourdissant, commun d'ailleurs à l'ensemble des productions hagiographiques de la même période – à l'exception de la *vita* de Patern, évêque de Vannes [BHL 6480]⁶⁰, dont il n'est pas sûr qu'elle soit d'origine continentale⁶¹ –, n'est pas vraiment infirmé par les autres sources contemporaines, notamment diplomatiques : on a parfois l'impression, au travers de ce prisme documentaire un peu déformant, que les relations de l'archevêque de Dol avec les évêques de sa province n'apparaissent qu'à l'instant même où elles se désagrègent ; ce qui, en toute logique, pose le problème de leur nature, sinon même parfois de leur réalité, antérieurement à cette désagrégation. Ainsi, les évêchés de Saint-Brieuc et Tréguier, comme on l'a dit, ne témoignent explicitement de leur dépendance doloise qu'à partir du début du XII^e siècle au mieux, c'est-à-dire, dans le cas de Saint-Brieuc, au moment où l'évêque du lieu, Jean, n'est autre que le neveu du comte Étienne⁶², lequel avait effectivement montré à la même époque son engagement en faveur de la métropole bretonne⁶³ ; mais qu'en était-il auparavant de cette dépendance ? En tout état de cause, le seul témoignage d'Anselme de Saint-Remi qui, dans sa

⁵⁸ « *Commendans itaque monasterii curam dilectissimo nepoti suo Papu Tugualo* » : voir VALLE-RIE-DRAPIER, G., *Édition critique...*, op. cit., p. 92.

⁵⁹ DUINE, François, *Mémento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, Rennes, L. Bahun-Rault, 1918, p. 83.

⁶⁰ L'hagiographe nous montre le saint obtenant de Samson d'être exempté du tribut et de l'hommage que son évêché de « Guenet » devait à la métropole doloise. En revanche, la *vita* de Gobrien ainsi que celle de Mériadec, beaucoup trop tardives pour être utilisées ici envoient leur héros, élu évêque de Vannes, recevoir la consécration épiscopale à Dol.

⁶¹ La *vita* de Patern pourrait bien avoir été écrite à la même époque et dans le même milieu hagiographique que celles de saint Cadoc composées successivement par Lifris [BHL 1491-1492] et par Caradoc [BHL 1493 d], ainsi que celle de saint Gildas [BHL 3542] par le même Caradoc, voire celle de saint Caradec alias Carantec [BHL 1562-1563], en l'occurrence à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle, au monastère insulaire de Llanccarfan. En effet, toutes ces *vitae* ont en commun de ne pas présenter le roi Arthur sous le seul jour favorable dont allait l'éclairer Geoffroy de Monmouth dans son *Historia regum Britanniae*. Il est intéressant de noter que la métropole de Dol apparaît plus présente dans la production littéraire galloise, s'agissant notamment d'Oudocui et Teilo : voir F. DUINE, François, *Mémento...*, op. cit., p. 131, 135-136.

⁶² MORIN, Stéphane, *Trégor, Goëlle, Penthièvre. Le pouvoir des comtes de Bretagne du XI^e au XIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 283-284.

⁶³ *Patrologia latina*, 162, Paris, 1853, col. 180.

relation du concile de Reims de 1049, rapporte les propos négatifs de l'archevêque de Lyon sur Dol et ses sept suffragants⁶⁴, n'est pas suffisant pour rendre compte d'une situation complexe, où les revendications doloises s'exprimaient peut-être le plus souvent dans l'absolu, sans véritable contact avec la réalité ; mais il faut évidemment tenir compte d'un possible « effet de source » lié à la disette de documents.

À la conquête de l'Ouest : le pagus Castelli

Ce qui, en revanche, paraît assez clair, c'est comment, à partir de l'époque de constitution de la « principauté » d'Eudon, se sont progressivement « territorialisés », à l'instar de cette circonscription politique, les évêchés de Saint-Brieuc et Tréguier. À cet égard, le cas, un peu mieux documenté, du « *pagus Castelli* » s'avère particulièrement instructif⁶⁵ : une donation ducale à l'abbaye Saint-Georges de Rennes datée de 1040 atteste que la paroisse de Plougasnou est encore explicitement localisée à cette époque « *in pago Leonensi* », comprendre dans le diocèse de Léon, dont l'évêque Salomon est d'ailleurs présent à la donation⁶⁶. Un peu plus tardivement, la *vita I^a* de Mélar [BHL 5906c-5904] donne, d'un point de vue « léonard », les raisons pour lesquelles la dynastie comtale de Cornouaille, ayant accédé à la couronne ducale, était à même de revendiquer le pouvoir sur le « *pagus Castelli* »⁶⁷ ; mais les Eudonides n'en ont pas moins poursuivi leur expansion politique vers l'ouest, au-delà de la limite du *pagus *Trecher*, puisqu'on les voit en 1086 « seigneuriser » à Plestin, où était possessionné l'évêque de Tréguier qui les reconnaît

⁶⁴ *Ibid.*, 142, col. 1433-1434. L'archevêque de Lyon s'exprimait en la circonstance au nom de celui de Tours.

⁶⁵ LE GALL-TANGUY, Régis, « La formation des espaces diocésains en Léon, Cornouaille et Trégor (V^e-XIII^e siècle) », dans Nacima BARON, Stéphane BOISSELLIER, François CLEMENT, Flocel SABATE (dir.), *Ériger et border diocèses et principautés au Moyen Âge. Limites et frontières II*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2017, p. 36-40 : nous souscrivons largement aux conclusions particulières de cette étude très suggestive ; mais ses conclusions générales sur la manière dont se sont formés les territoires diocésains ne peuvent être acceptées en l'état, attendu, comme l'auteur le souligne lui-même, que la situation locale a été perturbée par une réorganisation diocésaine tardive, qui ne préjuge pas de la situation antérieure.

⁶⁶ GUILLOTTEL, Hubert, *Actes des ducs de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 274-275. Et voir *infra* annexe n° 4.

⁶⁷ BOURGES, André-Yves, « La production hagiographique du *scriptorium* de Tréguier au XI^e siècle : des *miracula* de saint Cunwal aux *vitae* des saints Tugdual, Maudez et Efflam », *Britannia monastica*, n° 9, 2005, p. 62-63.

comme tels⁶⁸. Enfin, sous le règne de Conan IV⁶⁹, l'acte de donation de Plougasnou a fait l'objet d'une réécriture/interpolation, qui situe désormais cette paroisse « *in Po Castello*⁷⁰ » : il s'agit là de la forme latine qui correspond au nom Poucastel, par lequel était désigné l'archidiaconé occidental de l'évêché de Tréguier⁷¹ ; la « territorialisation » de ce dernier et sa bipartition sont en effet consacrées par la mention dans un acte de 1151 des deux archidiacres qui assistent désormais l'évêque du lieu⁷². En outre, la version longue de la vie de Tugdual, non content de nous décrire le saint en action à Lanmeur⁷³ – qui décidément tient une place importante dans la géographie de cette microrégion⁷⁴ –, rapporte une anecdote miraculeuse où l'on voit l'évêque Martin effectuer une visite pastorale dans le « *pagus Castelli* », à Plouigneau⁷⁵.

Apport de l'archéologie

Indifférents, comme nous l'avons indiqué, aux traditions inventées pour eux par l'auteur de l'*Indiculus* vers la fin du XI^e ou le début du XII^e siècle, les deux derniers suffragants de Dol, qui abandonneront leur métropolitain au milieu du XII^e siècle, avaient chacun développé un roman de ses origines épiscopales, en particulier à Tréguier, comme on en voit les ultimes développements avec les inventions de l'auteur de la rédaction longue de la vie de Tugdual : figure au premier rang de ces inventions ce que la critique moderne a appelé la « fable » de l'évêché de Lexobie. Ce pseudo-évêché n'aurait sans doute pas connu le formidable et durable succès qui fut le sien, s'il n'avait pas

⁶⁸ « *Ego gratia Dei Trigoricensis Episcopus Hugo de sancto Pabutual [...] concedo Deo omnipotenti et beatissimo archangelo Michaeli [...] ad locum ejus qui Mons Periculi Maris nuncupatur. [...] montem quemdam mei iuris et patrimonii perpetuo possidendum qui dicitur Hyrglas cum omnibus appendiciis suis. et decimam meam de quadam terra que vocatur Plegestin assensu domini mei Gaufrédi comitis. et omnium fratrum eius. filiorum scilicet comitis Eudonis [...]* » voir le texte complet publié par. KEATS-ROHAN, Katharine S.B., *The Cartulary of the Abbey of Mont-Saint-Michel*, Donington, Shaun Tyas, 2006, p. 125-126. La localisation, fallacieuse, à Elliant (Finistère) proposée par l'éditeur, lui a été suggérée par la lecture de QUAGHEBEUR, Joëlle, *La Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 382 : sur ce point, il faut en rester à l'étude documentée de LARGILLIERE, René, « Le Prieuré de Roc'h Hirglas en Plestin », *Bulletin et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LV, 1923, p. 25-34.

⁶⁹ GUILLOTTEL, Hubert, *Actes des ducs de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 273, souligne que l'auteur de ce remaniement travaillait en vue d'obtenir une confirmation par ce prince des dispositions introduites dans l'acte.

⁷⁰ *Id.*, *ibid.*, p. 274.

⁷¹ BOURGES, André-Yves, « L'expansion territoriale des vicomtes de Léon à l'époque féodale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 358-360 (à compléter avec « Nouvelles conjectures sur les origines du Lancelot en prose », *ibid.*, t. CXXXVIII, 2010, p. 175, note 12).

⁷² GUILLOTTEL, Hubert, *Actes des ducs de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 273.

⁷³ Édition KERLIRZIN, Fabrice, *Les Vitae médiévales de saint Tugdual...*, *op. cit.*, p. 61 (texte latin), p. 62 (traduction française).

⁷⁴ BOURGES, André-Yves, « L'expansion territoriale... », *art. cit.*, p.360-367.

⁷⁵ Édition KERLIRZIN, Fabrice, *Les Vitae médiévales de saint Tugdual...*, *op. cit.*, p. 87 (texte latin), p. 88 (traduction française).

trouvé à s'enraciner dans les vestiges impressionnants de la place-forte du Yaudet, en Ploulec'h⁷⁶ ; quant au nom qui lui fut donné, il paraît résulter d'une interprétation malencontreuse de la mention de la *civitas Lexoviensis*, à savoir Lisieux, dans la version moyenne, à moins, au contraire, que l'auteur de cette rédaction n'eût cherché vainement à détourner sur ce lointain chef-lieu épiscopal une tradition locale qui faisait de l'ombre au jeune siège de Tréguier.

Le retour du Yaudet !

Il faut noter que le biographe tardif de Tugdual n'est pas le premier, ni le seul à évoquer l'antiquité du lieu : c'est déjà le cas de l'auteur de la *vita* d'Efflam [BHL 2664], qui travaille à la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle et qui situe sur place, au temps de son héros, une « cité » dont il ne donne pas le nom, placée sous le commandement d'un « *tyrannus* » également anonyme⁷⁷. Ainsi plutôt qu'un établissement monastique, hypothèse aujourd'hui privilégiée par les archéologues, mais sans véritable fondement⁷⁸, « peut-être faut-il voir davantage dans notre place-forte un centre de pouvoir majeur abritant non seulement un représentant du pouvoir public mais aussi un petit noyau d'habitat », comme le propose Régis Le Gall-Tanguy⁷⁹. On voit, par ailleurs, que la *vita Pauli Aureliani*, composée en 884 par Wrmonoc [BHL 6585] est peut-être à même, dans le cadre d'un traitement littéraire prenant en compte sa « méta-réalité », d'apporter un éclairage sur l'importance déjà reconnue à cette époque au site du Yaudet : le texte en question semble effectivement transposer la réalité archéologique locale à celle de Saint-Pol, sur la base d'un télescopage entre les souvenirs d'enfance de l'hagiographe et la situation qui avait cours au moment de la composition de son ouvrage⁸⁰.

En conséquence, la désignation du Yaudet par le terme rare et spécifique de « *civitas* », dont on a également gardé le souvenir à Quimper et Alet, pourrait remonter au moins aux crises intervenues au sein de l'Église bretonne, à partir du milieu du IX^e siècle : nous savons que, durant cette période troublée,

⁷⁶ Voir *infra* annexe n° 5.

⁷⁷ LA BORDERIE, Arthur de (éd.), « Saint Efflam. Texte inédit de la *Vie* ancienne de ce saint avec notes et commentaire historique », *Annales de Bretagne*, t. 7/3, 1892, p. 289-292. Sur les différentes acceptions du terme *tyrannus*, qui figure à plusieurs reprises dans la production hagiographique bretonne, voir les indications données par Kerlouégan François, *Le De excidio Britanniae de Gildas: les destinées de la culture latine dans l'île de Bretagne au VI^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1987, p. 562. Nous avons évoqué la question spécifique du *tyrannus* du Yaudet dans BOURGES, André-Yves, « Une strate trégoroise du mythe arthurien : la *vita* de saint Efflam », *Hagio-historiographie médiévale*, décembre 2006 [en ligne <http://www.academia.edu/6585899>].

⁷⁸ CUNLIFFE, Barry et GALLIOU, Patrick, *Le Yaudet en Ploulec'h, Côtes-d'Armor. Archéologie d'une agglomération (I^{er} siècle av. J.-C.-XX^e siècle apr. J.-C.)*, Rennes-Saint-Brieuc, Presses universitaires de Rennes/Société d'émulation des Côtes-d'Armor, 2015, p. 166-168.

⁷⁹ LE GALL-TANGUY, Régis, *Des agglomérations de la cité des Osismes aux villes de Léon, Cornouaille et Trégor : l'évolution d'un réseau urbain (I^{er}-milieu XIV^e siècle)*, dactyl., thèse de doctorat d'histoire médiévale, Stéphane BOISSELLIER (dir.), t. I, Poitiers, 2011, p. 442.

⁸⁰ BOURGES, André-Yves, « Du "métaréalisme" dans la *vita sancti Pauli Aureliani* de Wrmonoc ? La description du chef-lieu épiscopal de Léon », *Hagio-historiographie médiévale*, août 2017 [en ligne <http://www.academia.edu/34306827>].

les évêques de Quimper et de Léon, Felix⁸¹ et *Iarnobri, au contraire de Salacon de Dol et Susan de Vannes qui, en 848/849, choisirent l'exil, sont restés en Bretagne et qu'ils entretenaient des relations suivies avec les prélats intrus⁸², tels Anaweten à Quimper et Clotwoion à Saint-Pol. Ce maintien de la présence locale des deux prélats déposés constitue à bien des égards une situation exceptionnelle ; comme leurs contacts avec leurs « remplaçants » impliquent une certaine proximité géographique, l'antique place-forte du Yaudet pourrait avoir joué à cette occasion un rôle capital : ainsi, dans la zone de dégagement que lui ouvrait vers l'est l'éloignement du siège épiscopal d'Alet, constaté par Bili, on observe que, dès le XI^e siècle, outre Briec et Pabu Tugdual, deux saints d'origine cornouaillaise – et plus précisément, comme l'a établi B. Tanguy⁸³, de la Cornouaille du sud-ouest, où ils étaient semble-t-il honorés conjointement –, Paul Aurélien ainsi que plusieurs de ses compagnons ont reçu un culte, dont il conviendrait de mieux cerner le développement⁸⁴.

Un monastère à Tréguier sous l'invocation de Tugdual ?

L'acte de 1086 relatif à Plestin⁸⁵ et l'*Indiculus*⁸⁶, sensiblement contemporains, ont en commun de distinguer saint Pabutual, où est situé le siège épiscopal, du territoire sur lequel s'exerce l'autorité de l'évêque, le Trégor (ou Trégor) : à l'instar de saint Briec, saint Pabutual était, pour l'auteur de l'*Indiculus*, un monastère, information qui figurait déjà dans la *vita* de Briec⁸⁷ ; monastère qualifié de « grand » sous la plume de l'auteur de la rédaction moyenne de la vie de Tugdual⁸⁸, à qui l'a repris celui de la version longue⁸⁹. Cet adjectif s'inscrit-il dans un contexte particulier ou bien s'agit-il d'un *topos*

⁸¹ Une tradition constante qui, comme on l'a vu (*supra* note 22), ne peut être plus ancienne que la fin du XI^e siècle, attribuée à Felix la qualité d'évêque de Quimper, ce qui s'avère plausible, malgré le caractère fallacieux et contourné de la forme proposée pour désigner le nom du diocèse (« *episcopopus Corisopitensis* »). En conséquence *Iarnobri pourrait avoir occupé le siège de Léon ; mais, eu égard au caractère tardif du témoignage qui concerne Felix, ces attributions demeurent très conjecturales.

⁸² Ce qui leur est reproché par les prélats réunis au concile de Savonnières en 859 : HARTMANN, Wilfried (éd.), *Concilia...*, *op. cit.*, p. 480-481, donne le texte de la lettre qui fut adressée à cette occasion aux évêques « *Fastiario, Warnario, Garnobrio, Felici* ». *Fastiarius* est une cacographie du nom de *Festianus* de Dol, tandis que *Warnarius* occupait le siège de Rennes.

⁸³ TANGUY, Bernard, « Hagionomastique et histoire : Pabu Tugdual *alias* Tudi et les origines du diocèse de Cornouaille », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. cxv, 1986, p. 122-124 ; *Id.*, « De l'origine des évêchés bretons », dans *Les débuts de l'organisation religieuse de la Bretagne armoricaine, Britannia monastica*, n° 3, p. 24-25.

⁸⁴ C'est notamment le cas, dans l'évêché de Saint-Briec, de Lamballe, « homonyme des Lampaul finistériens », comme l'écrit TANGUY, Bernard, *Dictionnaire des noms de communes, paroisses et trèves des Côtes-d'Armor*, Douarnenez, le Chasse marée, 1992, p. 102.

⁸⁵ Voir *supra* note 67.

⁸⁶ Voir *supra* note 6.

⁸⁷ Voir *supra* note 59.

⁸⁸ « *In eodem vero magno monasterio, quod ab antiquis incolis Vallis Trecor vocitatur* » : voir édition KERLIRZIN, Fabrice, *Les Vitae médiévales de saint Tugdual...*, *op. cit.*, p. 37 (texte latin), p. 38 (traduction française).

⁸⁹ « *Ad locum qui Vallis Tregor dicitur veniens magnum aedificavit monasterium* » : voir *Id.*, *ibid.*, p. 51 (texte latin), p. 52 (traduction française) ; autres mentions p. 75 et 83 (texte latin), p. 76 et 84 (traduction française).

? En tout état de cause, on est loin cependant d'être assuré de la réalité sur place d'un établissement alti-médiéval : le nom breton de Tréguier, *Landreger*, attendu que les formes *Lantreguer*, *Lantriguiet*, *Lantreguiet* sont les plus précoces et les plus nombreuses⁹⁰, ne peut être invoqué au soutien de cette hypothèse, car il convient dès lors de lui donner, comme l'ont fait en leur temps les hagiographes tugdualiens, le sens de « vallée du Trégor », *Vallis Treacor*, en vieux-breton **Nant Treacor*⁹¹ ; mais c'est surtout au point de vue de l'archéologie matérielle que l'existence d'un éventuel monastère s'avère la plus problématique, à moins de supposer que la cathédrale a été érigée au milieu des ruines mêmes de l'éventuelle abbatale. Si la tour Hasting est bien le vestige de cette première cathédrale, c'est par elle que nous touchons aux origines mêmes de l'évêché de Tréguier.

De cette analyse discursive des éléments dont nous disposons sur les origines de l'évêché de Tréguier, il paraît ressortir que :

- l'extension territoriale de l'évêché de Tréguier à l'ouest du diocèse, s'est réalisée à partir de la seconde moitié du XI^e siècle, à l'époque où le siège épiscopal disputait à celui de Léon d'être le chef-lieu de l'ancienne *civitas Osismorum* ;
- ces prétentions ont vraisemblablement bénéficié du soutien local des Eudonides, dont l'autorité s'exerçait sur le territoire concerné, à l'encontre des évêques et des vicomtes de Léon ; elles s'inscrivaient sans doute dans le prolongement de traditions de nature épiscopale au Yaudet, dont l'origine est peut-être à rechercher dans le séjour sur place des évêques de Léon et de Quimper déposés par Nominoë ;
- il semble que ce soit essentiellement le démembrement de l'ancien diocèse carolingien d'Alet, dont il faudrait conséquemment fixer la limite sur le Léguer, qui a permis la territorialisation de l'évêché de Tréguier vers l'est, ainsi que de celui de Saint-Brieuc ; mais il reste à déterminer si cette partie occidentale du territoire diocésain d'Alet formait déjà, antérieurement à la constitution de la « principauté » du comte Eudon, une entité « politico-administrative », comme l'a suggéré Stéphane Morin⁹² ;
- enfin, faut-il supposer que l'autorité d'un prélat ait pu, aux premiers temps de cette « principauté », s'exercer en Trégor indépendamment d'une véritable assise territoriale, voire même de l'érection d'un siège épiscopal ? En effet, Guillaume, le premier prélat connu – à part bien sûr tous ceux, y compris Tugdual, qui figurent dans un catalogue épiscopal fabuleux composé au XV^e siècle⁹³ –, paraît sans indication de siège, comme on l'a dit, aux années

⁹⁰ VALLERIE, Erwan, *Traité de toponymie historique de la Bretagne. Corpus*, Le Relecq-Kerhuon, An Here, 1995, p. 224.

⁹¹ TANGUY, Bernard, *Dictionnaire des noms...*, *op. cit.*, p. 336-337 ; *ID.* « Des origines de la ville et du diocèse de Tréguier », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 154, avril-juin 1992, p. 3.

⁹² MORIN, Stéphane, *Trégor...*, *op. cit.*, p. 190 et 201.

⁹³ COUFFON, René, « Un catalogue des évêques de Tréguier rédigé au XV^e siècle », *Bulletin et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXI, 1929, p. 33-147.

1024/1034⁹⁴ et Martin est encore qualifié « prélat des Bretons », sans référence à l'évêché de Tréguier, dans un acte de 1054⁹⁵ ; mais cette hypothèse paraît à bien des égards superflète et il est beaucoup plus vraisemblable que ces deux prélats ont occupé le siège concerné après son érection qu'il convient de dater des années 1024/1034.

André-Yves BOURGES

RESUME

La question des origines diocésaines en Bretagne ne sera sans doute jamais véritablement éclaircie faute d'une documentation suffisante, s'agissant en particulier des évêchés de Saint-Brieuc et Tréguier dont les historiens sont désormais assurés que leurs sièges épiscopaux n'avaient pas été établis avant les incursions scandinaves. Une lecture renouvelée, tout à la fois attentive et prudente des rares sources à disposition, notamment les quelques textes de nature diplomatique qui font référence à des lieux ou à des personnalités du Trégor, ainsi que la riche production hagiographique locale, permet l'élaboration d'hypothèses sur les circonstances de la formation du diocèse de Tréguier, ainsi que sur l'époque à laquelle s'est constitué ce territoire, après l'érection du siège épiscopal qu'il convient peut-être d'abaisser, par rapport à l'hypothèse couramment admise (avant 990), au début du deuxième tiers du XI^e siècle, c'est-à-dire lors de la constitution de l'ensemble territorial attribué au comte Eudon, frère du duc Alain, dans le cadre d'un « partage » à bien des égards inédit.

⁹⁴ Voir *supra* note 52.

⁹⁵ *Martino Britannorum praesule* : voir BOURASSE, Jean-Jacques (éd.), *Cartulaire de Cormery*, Tours, Guillard-Verger, 1861, p. 69.

Annexes

Annexe n° 1 : le dossier hagiographique de Tugdual

Les principales pièces, – brève [BHL 8350], moyenne [BHL 8351], longue [BHL 8353], ainsi désignées en fonction de l'étendue de leur texte respectif –, du dossier hagiographique de Tugdual, minutieusement scruté en 1992 par H. Guillotel dans une perspective similaire à la nôtre⁹⁶, ont été manifestement composées après l'épisode de « chaires musicales » entre les différentes titulatures épiscopales, intervenu vers le milieu du XI^e siècle, et sont donc également compatibles avec une datation basse pour l'érection du siège de Tréguier. La rédaction moyenne peut être datée de l'épiscopat de Martin : soulignant le rôle que l'hagiographe fait jouer à un saint du nom d'Aubin⁹⁷, ainsi que la tournure juridicisante de certaines formules du texte⁹⁸, Guillotel avait même proposé d'en attribuer la composition à ce prélat⁹⁹, originaire d'Angers et qui avait été clerc de la chapelle du comte d'Anjou¹⁰⁰. En fait, Aubin pourrait avoir été un personnage local, dont la geste était rapportée dans une biographie aujourd'hui disparue de Tugdual¹⁰¹ ; naturellement, à raison de cette homonymie avec l'évêque d'Angers, le saint en question devait être cher au cœur de Martin, d'autant qu'une église située à l'aplomb du Val Trécor, était placée sous son invocation¹⁰². On a vu que Martin avait été contraint de renoncer à faire reconnaître son siège comme le chef-lieu de l'ancienne *civitas Osismorum*, ce dont il semble avoir été particulièrement mortifié, car la rédaction moyenne de la vie de Tugdual, comme le souligne F. Kerlirzin, « rechigne particulièrement à donner un nom au siège épiscopal¹⁰³ ». Martin, décrit comme un « évêque d'une grande autorité » (« *magnae auctoritatis episcopus* »), est au cœur du récit de l'ultime miracle *post mortem* de Tugdual rapporté dans la rédaction longue¹⁰⁴ : c'est donc que cette dernière est postérieure à la version moyenne et sans doute assez largement, comme précisément le constate cette distance avec l'épiscopat de Martin ; mais elle ne saurait être postérieure au plein XII^e siècle, qui est l'époque de son plus ancien témoin¹⁰⁵. Enfin, la rédaction brève pourrait avoir été composée plus tardivement encore, ailleurs qu'à Tréguier, peut-être dans l'écritoire de l'abbaye de Landouar (Saint-Jacut-de-la-Mer), à l'instar, comme nous l'avons indiqué, du remaniement de l'ouvrage consacré à Cunwal, vers la fin du XII^e siècle¹⁰⁶ ; elle a surtout le mérite, en promenant Tugdual d'ouest en est, « de façon mécanique », à travers les *pagi* qui, au temps du

⁹⁶ GUILLOTEL, Hubert, « Le dossier hagiographique de l'érection du siège de Tréguier », dans Gwennole LE MENN et Jean-Yves LE MOING (dir.), *Bretagne et pays celtiques. Langues, histoire, civilisation. Mélanges offerts à la mémoire de Léon Fleuriot (1923-1987)*, Rennes/Saint-Brieuc, Presses universitaires de Rennes/Skol, 1992, p. 213-226.

⁹⁷ *Id.*, *ibid.*, p. 217-218.

⁹⁸ *Id.*, *ibid.*, p. 224.

⁹⁹ *Id.*, *ibid.*, p. 220 et 226.

¹⁰⁰ *Id.*, *ibid.*, p. 215-217.

¹⁰¹ Édition KERLIRZIN, Fabrice, *Les Vitae médiévales de saint Tugdual... op. cit.*, p. 37. La traduction de ce passage (p. 38) fait bien ressortir qu'Aubin, qui s'était effectivement entremis pour que Tugdual pût accéder à l'épiscopat, avait par la suite voyagé jusqu'à Jérusalem, d'où il avait ramené les aromates qui servirent à son enterrement (p. 38, note 69) ; mais il ne nous paraît pas nécessaire, comme le propose l'éditeur (p. 38, note 70) de supposer l'existence d'une *vita* distincte d'Aubin.

¹⁰² *Id.*, *ibid.*, p. 85 (texte latin), p. 86 (traduction française).

¹⁰³ *Id.*, *ibid.*, p. 98.

¹⁰⁴ *Id.*, *ibid.*, p. 87 et 89 (texte latin), p. 88 et 90 (traduction française).

¹⁰⁵ POULIN, Joseph-Claude, *L'hagiographie bretonne du haut Moyen Âge. Répertoire raisonné*, Beihefte der Francia, 69, Ostfildern (Thorbecke), 2009, p. 380.

¹⁰⁶ Voir *supra* note 44.

saint, formaient, d'après l'hagiographe, l'ensemble de la Domnonée, de nous donner leur dénomination respective, mais à l'époque de sa rédaction¹⁰⁷. À noter que le nom du « *pagus civitatis* », mentionné entre ceux du « *pagus castelli* » et du « *pagus *Trecher*¹⁰⁸ », est un *hapax*, « créé pour donner consistance et légitimité au siège de Lexovie »¹⁰⁹ ; quant au nom de ce pseudo-évêché, qui figure tout au long dans la rédaction longue, il a été extrapolé par son auteur à partir d'une anecdote que, pour sa part, l'auteur de la version moyenne avait rapportée à Lisieux (*civitas Lexoviensis*).

Annexe n° 2 : l'archevêque de Dol vers 970

Le *Chronicon Namnetense*¹¹⁰ et le *Chronicon Briocense*¹¹¹ nous font connaître le nom de l'archevêque de Dol à l'époque où est intervenue la semonce papale : il s'agirait d'un certain *Vichohenus*, *Wicohenus* ; mais nous savons que les sources anciennes mises en œuvre par les auteurs de ces chroniques l'ont été tardivement, avec un risque inhérent de confusions et d'erreurs matérielles, sans parler d'altérations volontaires, car nous sommes en présence dans les deux cas d'une « œuvre à thèse ». En outre, l'auteur du *Chronicon Briocense*, qui poursuivait un objectif fort différent de celui du *Chronicon Namnetense*, a recyclé, souvent en les « dénaturant », des pans entiers de l'ouvrage de son prédécesseur¹¹². On trouve le nom du prélat concerné sous la forme *Juthouen* dans un acte des années 944/952 en faveur de Landévennec, qui figure au cartulaire de ce monastère¹¹³ et dont Robert Latouche a démontré jadis l'authenticité¹¹⁴. Cette forme, dont on a également une attestation ancienne dans le cartulaire de Redon¹¹⁵, semblait à La Borderie avoir « une physionomie plus bretonne que *Wicohen* » ; mais surtout, ces deux formes s'expliquent facilement l'une l'autre par de simples cacographies : *iut*, interprété comme *uic*, car « aux X^e et XI^e siècles, l'*i* était très rarement pointé, le *c* et le *t* se ressemblaient beaucoup¹¹⁶ ». Quoi qu'il en soit, il est difficile d'y reconnaître le nom de *Gisloen*, ou *Gislenus*, qualifié « *episcopus Brittanorum* », qui figure en compagnie de l'archevêque de Tours, Arduin, parmi les témoins de deux actes de donation de 967 et 970 passés respectivement par un certain Girard, chanoine de Saint-Martin, et par Hugues [Capet], le premier en faveur de l'abbaye Saint-Julien de Tours, le second à la demande d'un fidèle tourangeau du prince au profit d'un prêtre et de sa mère¹¹⁷ : cette présence à Tours, cette familiarité consentie avec le

¹⁰⁷ GUILLOTTEL, Hubert, « Le dossier hagiographique... », art. cit., p. 223.

¹⁰⁸ Édition KERLIRZIN, Fabrice, *Les Vitae médiévales de saint Tugdual...*, op. cit., p. 20 (texte latin), p. 21 (traduction française).

¹⁰⁹ TANGUY, Bernard, « Les *pagi* bretons médiévaux », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXX, 2001, p. 381.

¹¹⁰ MERLET, René (éd.), *La chronique de Nantes...*, op. cit., p. 104 et 108.

¹¹¹ MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, 1, col. 30 et 33.

¹¹² MERLET, René (éd.), *La chronique de Nantes...*, op. cit., p. XVII-XX.

¹¹³ Le fac-similé de cet acte, qui figure tout au long dans LEBECQ, Stéphane (dir.), *Cartulaire de Saint-Guénolé de Landévennec*, éd. et présentation, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2015, p. 423-429, ne dispense pas de recourir à l'édition qui en a été donnée par GUILLOTTEL, Hubert, *Actes des ducs de Bretagne...*, op. cit., p. 154.

¹¹⁴ *Id.*, *ibid.*, p. 153 ; LATOUCHE, Robert, *Mélanges d'histoire de Cornouaille*, Paris, 1911, p. 48-54.

¹¹⁵ COURSON, Aurélien de, *Cartulaire de l'abbaye de Redon...* op. cit., p. 59 : *Judhouen*.

¹¹⁶ LA BORDERIE, Arthur de, « Origines de la ville de Dinan et de ses seigneurs », *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, t. 5, 1891, p. 263.

¹¹⁷ GRANDMAISON, Charles de, « Fragments de chartes du X^e siècle provenant de Saint-Julien de Tours recueillis sur les registres d'état civil d'Indre-et-Loire », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 47, 1886, p. 228-29 ; JUSSELIN, Maurice, « Un acte d'Hugues duc des Francs et ses souscriptions en notes tironiennes », *Le Moyen Âge*, t. 33, 1922, p. 145-49

métropolitain, cette titulature ambiguë d'« évêque des Bretons », si elles désignent l'archevêque de Dol, ne sauraient évidemment s'appliquer au prélat dont le pape, sur la plainte d'Arduin, avait dénoncé les agissements.

Annexe n° 3 : la charte-notice ducale de 990 (re)composée vers les années 1070

Comme plusieurs autres actes parmi les plus anciens de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, il apparaît que la charte-notice datée 990¹¹⁸, dans laquelle figurent pour la première fois, en tant que témoins, les noms de neuf évêques bretons¹¹⁹, a fait l'objet d'une (re)composition tardive, peut-être autour des années 1070¹²⁰, dont elle est sortie fort altérée, comme l'a souligné K.S.B Keats-Rohan¹²¹. La liste des prélats résiste difficilement à l'examen. Ainsi Main, qui figure en qualité d'archevêque, n'est connu par aucune autre source contemporaine et on ne peut éventuellement invoquer au soutien de son existence que la mention d'un homonyme dans un nécrologe de l'abbaye montoise ; or, il pourrait tout aussi bien s'agir de l'archevêque Main dont le *floruit* est assuré par une lettre que lui adressa le pape Jean VIII, au moment du concile de Troyes tenu en août 878¹²² : auquel cas, le mention de ce personnage, à l'instar de celle de Conwoion de Redon¹²³, serait plutôt à mettre en relation avec la mainmise bretonne sur le monastère à cette époque, dont témoigne l'abbatiate de *Phinimontius*¹²⁴. En fait, à l'exception d'*Auriscandus*¹²⁵, l'historicité des autres évêques mentionnés dans la liste des témoins de la charte-notice de 990 se révèle tout aussi problématique : ne parlons pas de *Constantinus*, *Rodaldus*, *Drethcandrus* et *Retvalatrus*, inconnus des listes épiscopales et dont nous ignorons les sièges respectifs ; *Oratius*, présenté comme évêque de Cornouaille, ne fait apparemment l'objet d'aucune autre attestation, à l'instar d'*Ugo* de Nantes. Quant à *Deotbaldus* de Rennes, il apparaît avant tout comme le héros d'un véritable roman généalogique publié par Augustin du Paz¹²⁶ : le dominicain, après avoir honnêtement fait part de ses réserves à l'égard de ce document, justifie sa publication en invoquant une seule autorité, à savoir la charte-notice de 990 ; mais il s'agit d'une version différente, comme il se voit précisément par la liste de ses témoins !¹²⁷.

¹¹⁸ GUILLOTTEL, Hubert, *Actes des ducs de Bretagne...*, op. cit., p. 164-165.

¹¹⁹ *Id.*, *ibid.*, p. 165.

¹²⁰ *Id.*, *ibid.*, p. 163-164.

¹²¹ KEATS-ROHAN, Katharine, S.B., *The Cartulary of the Abbey of Mont-Saint-Michel...*, op. cit., p. 192 : « the basic grant described is undoubtedly genuine, though an authentic text of the original grant is only subliminally present ».

¹²² E. Caspar (éd.), « *Johannis VIII. Papae epistolae* », *Epistolae Karolini Aevi*, 5, Berlin, 1928 (*MGH, Epistolae* 7), p. 87-88.

¹²³ Information fournie par K.S.B. Keats-Rohan que nous remercions bien vivement.

¹²⁴ GUILLOTTEL, Hubert, « Le temps des rois VIII^e-X^e siècle... », dans André CHEDEVILLE et Hubert GUILLOTTEL, *La Bretagne...*, op. cit., p. 329-320 ; SIMONNET, Nicolas, « La fondation du Mont-Saint-Michel d'après la *Revelatio ecclesiae sancti Michaelis* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 106/4, 1999, p. 18-19.

¹²⁵ Ce personnage figure dans l'acte concerné sans désignation de siège, mais il est généralement identifié avec le prélat auteur d'une donation à l'abbaye Saint-Aubin d'Angers en 971 et dans lequel on croit reconnaître l'évêque de Vannes Orscand : voir BERTRAND de BROUSSILLON, Arthur (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, 3 vol., Angers, Germain et Grassin, 1903, t. II, p. 381 ; MAITRE, Léon et BERTHOU Paul de (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, 2^e éd., Rennes-Paris, Plihon et Hommay/H. Champion, 1902, p. 256.

¹²⁶ Du PAZ, Augustin, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, 1619, 2^e partie, p. 47.

¹²⁷ *Id.*, *ibid.*, p. 48 ; il s'agit de la rédaction II de la nomenclature proposée par GUILLOTTEL, Hubert, *Actes des ducs de Bretagne...*, op. cit., p. 166.

Annexe n° 4 : première attestation assurée des neuf évêchés bretons vers 1024/1034

L'acte des années 1024/1034¹²⁸ qui constitue la première attestation assurée des neuf évêchés bretons n'attribue pas de siège à deux prélats, Guillaume et Salomon. En dépit de l'opinion contraire jadis formulée par André Oheix¹²⁹, Salomon est presque certainement l'évêque de Léon, comme on peut le déduire de la mini-liste (« *Salomonis et Omenesii et Guidonis Leonensium* »), qui figure dans un acte de 1158 donné par Josse, archevêque de Tours, en faveur de l'abbaye Saint-Melaine de Rennes¹³⁰ : comme le clerc qui a instrumenté l'acte en question a scrupuleusement respecté la chronologie pour les différents évêques de Rennes, Alet, Saint-Brieuc et Tréguier dont il rapporte par ailleurs les noms, l'évêque Salomon ne saurait être identifié avec le prélat homonyme contemporain de Josse, puisque son nom est mentionné avant celui d'Omnes (*floruit ca.1060*). En outre, un prélat nommé Salomon est cité juste après le duc Conan (« *Conano consule, Salomone episcopo, existentibus* »), au nombre des témoins de la donation à l'abbaye Saint-Georges de Rennes, en 1040, de la paroisse de Plougasnou, explicitement localisée à cette époque « *in pago Leonensi*¹³¹ ».

Annexe n° 5 : le site du Yaudet et les hagiographes

L'auteur de la rédaction longue de la vie de Tugdual n'est responsable que d'avoir attribué le nom de *Lexovium* à la « cité » du Yaudet, dont la toponymie a régulièrement transmis le souvenir depuis cette époque. Le récit de l'épiscopat mouvementé de Tugdual à Lexobie, qui nous montre le saint quitter les lieux pour effectuer un long périple, échappe évidemment à la critique historique, bien qu'il puisse procurer à l'occasion des éléments de nature factuelle : ainsi en est-il de la mention du lieu-dit Léhart¹³², qui confirme que la revendication de la limite sud-est de l'évêché de Tréguier, aux confins de ceux de Saint-Brieuc et de Cornouaille, est au moins aussi ancienne que la rédaction du texte concerné. Quelles que soient les interprétations que les archéologues, en se basant sur leurs découvertes, ont pu faire et continuent de faire de l'histoire du site du Yaudet, lequel précisément n'a pas laissé de traces, sinon tardives, dans la documentation historique, il est à noter que son antiquité a particulièrement retenu l'attention des hagiographes médiévaux qui, eux aussi, témoignent en la matière d'une curiosité de nature archéologique et mettent en œuvre des techniques d'interprétation de ces vestiges : ainsi, leur aspect ruineux amène-t-il l'auteur de la rédaction longue de la vie de Tugdual à conclure à la destruction de la *civitas*¹³³; mais, plus prudent que nombre de ses commentateurs, il ne mentionne pas à cette occasion les ravages des Vikings, même si l'abandon du site face à la menace que ceux-ci faisaient peser sur les agglomérations côtières apporte, dans l'état actuel de nos connaissances, une explication que les archéologues ne rejettent pas¹³⁴. Quant à la présence d'une enceinte cyclopéenne fermant l'anse de la Vierge, au pied du promontoire, le biographe d'Efflam identifiait cette structure avec un mur de pêcherie, probablement parce qu'il s'agissait déjà de l'usage habituel à son époque, au lieu de celui, originel, de moulin à marée,

¹²⁸ *Id.*, *ibid.*, p. 228-233.

¹²⁹ OHEIX, André, « Les évêques de Léon aux X^e et XI^e siècles », *Bulletin de l'Association bretonne*, t. 30, 1912, p. 249-250.

¹³⁰ REYDELLET, Chantal, CHAUVIN-LECHAPTOIS, Monique et BACHELIER Julien (éd.), *Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2015, p. 61.

¹³¹ GUILLOTTEL, Hubert, *Actes des ducs de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 275.

¹³² Édition KERLIRZIN, Fabrice, *Les Vitae médiévales de saint Tugdual...*, *op. cit.*, p. 65 (texte latin), p. 66 (traduction française).

¹³³ *Id.*, *ibid.*, p. 51 (texte latin), p. 52 (traduction française).

¹³⁴ CUNLIFFE, Barry et GALLIOU, Patrick, *Le Yaudet...*, *op. cit.*, p. 168

comme il a été récemment proposé¹³⁵. En revanche, aucun des deux hagiographes n'évoque l'existence sur place d'un établissement monastique, suggérée par Léon Fleuriot, qui proposait d'assimiler *civitas* et « monastère¹³⁶ » ; mais, en dépit des affirmations de ce chercheur¹³⁷, une telle équivalence est loin d'être démontrée en Bretagne continentale : l'hypothèse, dans son ensemble, pourrait donc faire long feu, comme l'a souligné récemment R. Le Gall-Tanguy¹³⁸.

¹³⁵ *Id.*, *ibid.*, p. 158-163.

¹³⁶ FLEURIOT, Léon, *Les origines de la Bretagne*, Paris, Payot, 1980, p. 34, note 93.

¹³⁷ Au rebours d'ailleurs de ses conclusions antérieures : *Id.*, « Une *civitas* éphémère : le "Coz-Yaudet" », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 61/2, 1954, p. 328-336.

¹³⁸ LE GALL-TANGUY, Régis, *Des agglomérations de la cité des Osismes...*, p. 441-443.